



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE**

DÉLIBÉRATION N°2020.02.01/742

**Approbation du rapport intermédiaire
en vue de l'élaboration de la
Stratégie de Développement Rural Durable
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

1^{ère} séance de l'année 2020

Vendredi 14 février 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 14 février à 10 heures 00, le Conseil communautaire s'est rassemblé au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis au 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, *Monsieur Jacques BANGOU*, le Président, *Monsieur Éric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 février 2020.

Présents : 29

Vice-présidents

M. Jacques	<i>BANGOU</i>	1 ^{er} Vice-Président
M. Rosan	<i>RAUZDUEL</i>	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	<i>SÉVILLE</i>	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	<i>GUIOUGOU-FIRPIONN</i>	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	<i>JABÈS</i>	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	<i>CÉLIGNY</i>	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	<i>EUSTACHE</i>	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	<i>LACASCADE-CLOTILDE</i>	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	<i>NABAJOTH-DELOUMEAUX</i>	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers communautaires – Membres du Bureau

M. Fabert	<i>MICHÉLY</i>
Mme Josiane	<i>GATIBELZA</i>
Mme Corinne	<i>PÉTRO</i>
Mme Marie-Camille	<i>MOUNIEN</i>
Mme Lyliane	<i>PIQUION</i>
Mme Alberta	<i>ALBÉRI</i>
M. Justin	<i>DESSOUT</i>
Mme Francesca	<i>FAITHFUL</i>

Autres conseillers communautaires

Mme Lise Claude	<i>AZÈDE</i>
M. Georges	<i>BERGINA</i>
M. Audry	<i>CORNANO</i>
Mme Juliana	<i>FENGAROL</i>
M. José	<i>GUIOLET</i>
Mme Célia	<i>HATCHI-MIMIETTE</i>
Mme Solange	<i>LEBLANC</i>
M. Jocelyn	<i>LÉRÉMON</i>
M. Maurice	<i>LORQUIN</i>
Mme Nadiah	<i>SURVILLE-PÉRAFIDE</i>
Mme Ketty	<i>WALPO</i>
M. William	<i>SURDIN</i>

Excusée représentée : 1

Conseillère communautaire – Membre du Bureau
Mme Claudine *CHALUS-BAZILE* (12^{ème} Vice-Présidente)
Représentée par Mme Corinne PÉTRO

Excusés non représentés : 8

Le Président

M. Éric *JALTON*

Vice-présidents :

M. Georges *DAUBIN* (2^{ème} Vice-Président)
Mme Héléne *MOLIA-POLIFONTE* (4^{ème} Vice-Présidente)
M. Georges *BRÉDENT* (8^{ème} Vice-Président)

Autres conseillers communautaires :

Mme Sylvie *CHAMMOUGON-ANNO*
Mme Lydia *FANHAN-LAURIETTE*
M. Alix *NABAJOTH*
M. Denis *BERNADOTTE*

Absents : 12

Vice-présidents :

M. Dominique *BIRAS* (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre *THICOT* (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers communautaires – Membres du Bureau :

M. Max *CÉLIGNY*
M. Michel *RINÇON*

Autres conseillers communautaires :

Mme Maryse *ALIDOR-DAHOMAIS*
M. Jean-Luc *CÉLIGNY*
M. Chazy *CIRANY*
M. Harry *DURIMEL* –
M. Daniel *MARSIN*
M. Jean-Charles *SAGET*
M. Patrick *SELLIN*
Mme Nadège *THÉOPHILE*



Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Suzelle SÉVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de CAP Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du Conseil communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président ;
- VU la délibération n°2017.09.05/460 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/30 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Bureau communautaire ;
- VU la délibération n°2019.06.05/671 du Conseil communautaire du 28 juin 2019 portant approbation du contrat de convergence et de transformation 2019-2022 de la Guadeloupe ;

Considérant le rapport du Président ;

La mission d'étude pour l'élaboration de la stratégie de développement rural de CAP Excellence a été diligentée le 17 juillet 2019. Elle repose sur trois phases : *un diagnostic ; l'Analyse et la définition de la problématique territoriale ; la mise en perspectives des grandes orientations de la stratégie.*

Compte tenu du contexte qui doit très prochainement conduire à un renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il a été décidé de suspendre le lancement de cette 3^{ème} phase.

Le rapport intermédiaire qui est donc proposé à l'approbation du Conseil communautaire concerne les phases 1 et 2 de l'étude. Après leur présentation aux différentes instances de concertation : le comité technique ; les unités rurales ; le conseil de développement ; le comité de pilotage ; la commission ad hoc « cohésion des territoires », il s'agit de les valider afin de poser un cadre qui permettra de négocier de manière argumentée avec les instances régionales, nationales et européennes et de contractualiser ainsi un projet de développement des territoires ruraux de l'agglomération.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ (M. Maurice LORQUIN ne prenant pas part au vote) :



ARTICLE 1- D'approuver le rapport intermédiaire en vue de l'élaboration de la stratégie de développement rural durable de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général, Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 21 FEV. 2020

P^o le Président empêché



1^{er} Vice-Président

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le